

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 janvier 2020
Convocation du 24 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le trente et un janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont rassemblés à la Salle de la Mairie de Châtelaudren sous la présidence de Monsieur Olivier BOISSIERE

Etaient Présents : BOISSIERE Olivier, LE VAILLANT Jean Paul, MARTIN Patrick, SOLO Patrick, MOTTAIS Danièle, ODIC Monique, BOUDET Nicole- KERVAREC Paul, BEROT Patrice-SILVANT Naïs- MARCELLINI Patrick - TURBAN Daniel- HENRY Gilbert, CONNAN Bernard, CHARLES Noëlle - LARRIVEN Yves, JOUAN Anne-Marie, LE PILLOUER Jean-Michel, LE DU Sophie, MEVEL-RAULT Sylvie, LE CUZIAT Yvon, CROLAIS Michel, BRAULT Yves - PHILIPPE Marie Christine-LE HIR Jean-Yves-Xavier HOCHET-

Absents : Jean Michel HERVE - Delfim DA SILVA - Christelle FEUVRIER - Martiale TESSIER - Nathalie THORAVAL –

Absents excusés : BIENVENU Yves-BERNARD Renée-
Renée BERNARD donne procuration à Jean Yves LE HIR
Yves BIENVENU donne procuration à Paul KERVAREC

Secrétaire de Séance : Naïs SILVANT
Pour la délibération N° 13-01/2020, Patrick Solo ne prend pas part au vote

N° 13-01 -2020 - Projet construction plateforme Lidl :

AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES

Vu le code de l'environnement et notamment les articles R181-38 et R511-9

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2131-11

Vu le dossier d'installation classée soumis à l'enquête publique

Vu le rapport de l'inspection des installations classées établi par l'inspecteur de l'environnement (DREAL) en date du 10 Octobre 2019

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2019 portant ouverture d'une enquête publique unique sur le projet de construction d'une plateforme logistique présenté par la SNC LIDL.

Le Maire dit que le projet envisagé est la construction d'une nouvelle plateforme logistique comprenant un entrepôt ainsi que des bureaux destinés à accueillir le personnel de la direction régional de la société LIDL.

Dans le cadre de l'installation de cette plateforme au lieu-dit Kertédevant sur la commune de Chatelaudren-Plouagat, la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées de cette société est soumise à l'avis du conseil municipal des communes de Chatelaudren-Plouagat, Plélo et Plouvara et à l'avis du conseil communautaire de Leff Armor Communauté.

Cet avis peut être émis dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les 15 jours suivants la fin de l'enquête et ce conformément à l'article R 181-38 du code de l'environnement.

Le classement au titre de la nomenclature des installations classées relève du régime de l'autorisation, de l'enregistrement ou de la déclaration. Cela est dû aux différentes activités au sein de l'entrepôt.

Considérant que l'enquête publique est ouverte depuis le 21 janvier 2020 jusqu'au 21 février 2020 et permet de fait au conseil municipal de se prononcer sur l'installation classée.

Considérant que le rapport de l'inspection des installations classées conclu que le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé par la SNC LIDL ne fait apparaître aucun motif de rejet en application du R181-34 du code de l'environnement et que le dossier est suffisant pour apprécier les inconvénients ou dangers du projet.

Le conseil municipal donne un avis favorable, à la majorité, sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées.

Fait et délibéré en Mairie
les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,

